



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

passport biométrique

Question écrite n° 92997

Texte de la question

M. François Grosdidier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le compensation par l'État du coût d'enregistrement des demandes de passeports biométriques assuré aujourd'hui par les communes. Il s'avère à l'usage que le montant de la compensation ne couvre pas les frais réels. Il souhaite savoir comment cette compensation est calculée et si elle sera révisée.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92997

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2010, page 12163

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)